

Contrat standard n° 100302



ADDENDUM 2016 : Description et localisation des équipements, redevance annuelle de base CONCERNE : Détection incendie

Entre : **COMMUNE D'AUDERGHEM**
Travaux Publics
Rue Emile Idiers 12
1160 AUDERGHEM

Représentée par : **Mr. Luc DEPELCHIN** Tel : 02/676.48.62
et
ALLOSON SA/NV
Ch de Louvain 773
1140 Bruxelles
représenté par : **Mr Maurice PIROT**

NOMBRE	EQUIPEMENT	Vis.annuelles
4	Centrales CASSIOPEE	1
105	Détecteurs optiques Orion	1
2	Détecteurs TVC Vota	1
13	Boutons bris de glace	1
6	Batteries 12V 7AH	1
12	Sirènes	1
6	Modules ATCAV	1
4	Modules ATAV	1

LOCALISATION : Centre Scolaire Blankedelle - Avenue Vanhorenbeek 33
1160 AUDERGHEM

REDEVANCE ANNUELLE DE BASE INDEXABLE : **2263,14-€ HTVA**
MOIS DE REFERENCE : Janvier 2016 So : 30.084

2.398,93€
+ 15,5% RETOUR
6%
TUAC

SERVICES COUVERTS PAR LE CONTRAT

Maintenance annuelle :	1 visite – déplacement compris
Visites intermédiaires :	Néant
Dépannages du lundi au vendredi de 8h à 16h30 :	Non compris – technicien 68,20€/h
Déplacement dépannage :	93,50€
Dépannages par modem :	Sans objet
Pièces à remplacer :	A facturer après la garantie
Remplacement des têtes de détection	Inclus suivant la norme NBN S21-100

Fait à Evere en double exemplaire, le 15/02/2016
Pour **ALLOSON** :

Maurice PIROT
Maurice PIROT
General Manager

Pour le **CLIENT** :

B. RAEMDONCK
B. RAEMDONCK
Le Secrétaire Communal f.f.,

Bruno COLLARD
Echevin Espace public

Bruno COLLARD

NB : Veuillez indiquer le nom et la fonction des signataires, précédés de la mention « Lu et approuvé ».

Nature des travaux d'entretien conforme à la norme NBNS21-100

- A. Vérification du carnet de contrôle
- B. Vérification de l'état des installations suivant la norme NBNS21-100
- C. Vérification et essai de bon fonctionnement des circuits de l'électronique centrale
- D. Vérification de l'affichage de tous les éléments identifiables
- E. Vérification, essai individuel et test physique des détecteurs, boutons poussoir et appareils de signalisation
- F. Vérification et test du groupe alimentation, des sources auxiliaires, réglage
- G. Inscription dans le carnet de contrôle
- H. Etablissement d'un rapport de vérification
- I. Mise à jour éventuelle du dossier technique du client
- J. Echange standard complet de tous les détecteurs planifiés dans la période des 5 années contractuelles

